



28 novembre 2006

**Présentation des périmètres
des 14 nouvelles Zones Franches Urbaines**

Par Catherine Vautrin,
Ministre déléguée à la Cohésion sociale et à la Parité

Dossier de presse

Contact Presse

Cabinet de Catherine Vautrin :
Géraldine Dalban-Moreynas : 01 55 55 49 02 – 06 08 32 84 93

SOMMAIRE

I. Intervention de Catherine Vautrin

II. Les ZFU, c'est quoi ?

- A. Présentation
- B. Carte de France des 100 Zones Franches Urbaines

III. Contexte et enjeux

IV. Les 14 nouvelles ZFU en France métropolitaine

- A. Rappel des avancées de la loi sur l'égalité des chances
- B. Critères de choix des quartiers

V. Bilan des zones franches urbaines au 31/12/2005

- A. Créations d'établissements en ZFU
- B. Effectifs salariés en ZFU
- C. Evolution du nombre de demandeurs d'emploi dans les quartiers en ZFU de première génération
- D. Coût des ZFU
- E. Chiffres clés

VI. 90 % des chefs d'entreprises satisfaits de leur implantation en ZFU

Annexes

- A. Récapitulatif des exonérations en ZFU
- B. Présentation des 14 nouvelles Zones franches urbaines
- C. Cartes des 14 nouvelles Zones franches urbaines

I. Intervention de Catherine Vautrin

Les zones franches urbaines, un dispositif puissant pour rétablir l'égalité des chances et l'équité territoriale.

Un **double objectif** :

- **créer des emplois** sur les territoires connaissant de forts taux de chômage pour faciliter l'accès à l'emploi des habitants,
- **développer l'activité économique et maintenir le commerce** dans les quartiers d'habitat social.

La relance des zones franches par J.L. Borloo s'inscrit dans le cadre de la politique générale du Gouvernement pour la rénovation et la revitalisation des quartiers en difficulté.

I – LES ZFU : UN DISPOSITIF TRES INCITATIF AU SERVICE DE L'EMPLOI ET DE L'ACTIVITE.

1) **Un dispositif attractif et avantageux pour les entreprises** :

- **des exonérations fiscales et sociales exceptionnelles** pour les petites entreprises (50 salariés au plus) présentes ou qui s'implantent dans zones franches urbaines ;
- en contrepartie d'une « clause d'embauche » au bénéfice des habitants ;

2) **Coût du dispositif** : 333 M€ prévus en 2007 au titre des exonérations sociales et 180 M€ au titre des exonérations fiscales, soit un coût total de **513 M€**

II – LES RESULTATS SONT ENCOURAGEANTS POUR LES DEUX PREMIERES GENERATIONS DE ZFU.

- Environ **13 900 établissements** bénéficient d'une exonération de cotisations sociales patronales de fait de leur implantation dans l'une des 85 zones franches urbaines.
- Cette exonération de charges sociales concerne **67 700 salariés** pour l'ensemble des ZFU.

1) **Le dynamisme économique des ZFU est très supérieur à celui des autres territoires** :

- dans les 44 **ZFU de 1^{ère} génération** (créées en 1996), **le nombre d'entreprises a plus que doublé entre 1999 et 2004** ;
- ce dynamisme économique est encore plus marqué dans les 42 **ZFU de 2^{ème} génération** (créées en 2003) puisque, **en 2005, leur croissance économique a été 5 fois supérieure à celle des autres territoires.**
- La très grande majorité des entreprises installée en ZFU sont des entreprises nouvelles.

2) Un effet positif sur l'emploi :

- **Entre 1999 et 2004, la baisse du nombre de demandeurs d'emploi a été en moyenne deux fois supérieure à celle observée dans l'environnement des ZFU.** Le nombre de demandeurs d'emplois a baissé de plus de 20% dans 42 ZFU de 1^{ère} génération.
- **Cette évolution se confirme en 2005 :** les effectifs salariés totaux dans les ZFU ont augmenté de plus de 5 000 en 2005, l'essentiel de cette hausse étant constatée dans les ZFU de seconde génération.

Dans certaines communes en difficulté possédant une ZFU, la diminution des demandeurs d'emploi en 2006 est significative : de 20 % à Clichy-sous-Bois (- 28 % pour les – de 25 ans) et de 13 % à Sarcelles (- 21,7 % pour les – de 25 ans)

Le taux de chômage moyen des ZFU est actuellement comparable à celui de la moyenne des ZUS. Il reste donc 2 fois supérieur à la moyenne nationale mais il était trois fois supérieur avant l'installation des zones franches.

III – FORT DE CE SUCCES, LE GOUVERNEMENT A DECIDE D'ETENDRE LE DISPOSITIF.

1) La loi Egalité des chances :

- proroge le dispositif ZFU jusque fin 2011 (au lieu de 2007) ;
- ajuste le périmètre de 32 zones existantes où l'offre foncière est saturée ;
- et crée 15 ZFU supplémentaires.

2) Le délai très court entre la décision de création, en mars dernier, et la mise en œuvre effective témoigne des efforts déployés par le Gouvernement :

Rappelons que ce dispositif est dérogatoire aux règles européennes en matière de concurrence : il faut donc un accord préalable de la Commission pour toute décision le concernant (régime d'aide, sites concernés, durée).

Le délai de mise en place a été particulièrement rapide (7 mois de moins que la précédente génération) :

- annonce le 8 novembre 2005 par le Premier ministre ;
- déplacement à Bruxelles au mois de janvier 2006 ;
- promulgation de la loi pour l'égalité des chances le 31 mars 2006 ;
- décision favorable de la Commission le 22 juin 2006 ;
- décret du 28 juillet 2006 portant création des 15 ZFU ;
- projet de décret délimitant les périmètres transmis au Conseil d'Etat le 31 juillet 2006 ;
- le décret sera publié sous 2 à 3 semaines.

Les exonérations sociales seront applicables avec effet rétroactif à compter du 1^{er} août 2006. Les exonérations fiscales le seront à compter du 1^{er} janvier 2006.

3) **Rappel des critères de choix des quartiers pour les créations :**

▪ **Les cinq critères fixés par la loi :**

- ***Population du ou des quartier(s) :*** plus de 8 500 habitants (contre 10 000 pour les précédentes ZFU).
- ***Taux de chômage :*** **il a été considéré comme le principal critère. Certains des quartiers retenus ont des taux 3 à 4 fois supérieurs à la moyenne nationale :**
 - 35 % à Avignon (quartiers Croix des Oiseaux, Saint Chamand et Montclar), dans les quartiers de Douai ou ceux de Hem ;
 - Environ 41 % pour les quartiers Faubourg du Château, Liberté et Nouveau Monde à Denain / Douchy-les-Mines et Escaudain ;
 - Près de 44 % pour le centre ancien de Toulon.
- ***Proportion de jeunes de moins de 25 ans :*** 44% de la population des quartiers concernés à Orléans ou à Hérouville Saint-Clair.
- ***Proportion de personnes sorties du système scolaire sans diplôme :*** avec parfois des taux particulièrement élevés comme celui de la « Cité » à Behren-les-Forbach (près de 62 % de non diplômés) qui rendra sans doute prioritaire la mise en place de formations adaptées pour faciliter la mise en œuvre de la ZFU.
- ***Potentiel fiscal de la commune.***

▪ **Les quartiers de collectivités locales ayant déjà une ZFU n'ont pas été retenus pour des raisons d'équité.**

▪ **Les quartiers dont les communes étaient avantagées au regard du rapport entre les charges et les ressources n'ont pas été pris en compte.**

A l'inverse, la présence d'un quartier particulièrement défavorisé dans une collectivité très pauvre a, dans un cas, joué un rôle décisif : le quartier « Cité » à Behren les Forbach a ainsi été intégré à la liste des nouvelles ZFU car il se trouvait dans une des communes dont le potentiel financier est l'un des plus bas de France.

La nouvelle ZFU, élargie au-delà du quartier, permettra ainsi la restructuration de pôles commerciaux et l'installation d'entreprises nouvelles, complémentaires de celles installées dans la technopole au voisinage.

▪ Enfin, **trois quartiers d'Ile de France ont pu être retenus**, ce qui correspondait à la volonté du Gouvernement de privilégier cette région durement frappée par les violences urbaines de 2005 et qui concentre près du tiers des sites en politique de la ville :

- « Le grand ensemble » à Choisy le Roi-Orly : située au sein de l'opération d'intérêt nationale de Seine amont ; la nouvelle zone franche dispose d'un important potentiel foncier mobilisable qui permettra de mettre en œuvre des projets s'intégrant dans le projet de développement global de ce territoire ;
- A Pantin, Aubervilliers, Drancy, Bobigny, la zone franche apportera de nombreuses opportunités de développement par la reconversion de friches, le ré-aménagement de zones d'activités ou encore la rénovation commerciale ;
- la ZFU des « Fauvettes » à Neuilly-sur-Marne permettra, en particulier, de redynamiser 2 zones d'activités pour les rendre attractives.

Au total, 14 communes de Seine-Saint-Denis sont désormais concernées par ce dispositif.

4) Le choix des périmètres :

- les périmètres retenus intègrent certains élargissements par rapport aux zones urbaines sensibles existantes afin d'accroître les disponibilités foncières et immobilières ;
- la décision du Gouvernement a été de se **conformer strictement à l'avis du Conseil d'Etat** afin d'éviter les risques de contentieux.

IV - LES ENJEUX DES NOUVELLES ZFU POUR LES TERRITOIRES CONCERNES

- 1) **Ces territoires, fortement marqués par le chômage sont aussi des territoires où il y a le peu d'emplois** en raison, notamment, de leur caractère essentiellement résidentiel, de la désindustrialisation et des difficultés du commerce de proximité ;

Dans ce contexte, **la création d'une nouvelle ZFU sera un atout essentiel :**

- **pour assurer la reconversion économique de friches industrielles** : Denain-Douchy (ancien sites sidérurgiques), Douai (friches minières), Lyon – La Duchère (reconversion économique de l'ancien site SLI qui fait l'objet d'une convention de site) ;
- **pour conforter un processus de développement et de diversification économique** comme à Montbéliard. Dans cette ville affectée par la réduction des effectifs de l'industrie automobile, la ZFU permettra de développer les services aux entreprises et ceux à la population. A Sens, elle permettra le développement de 2 zones d'activités, l'une de services, l'autre de commerce, d'artisanat et d'industrie ;
- **pour revitaliser le commerce de proximité** : c'est l'un des objectifs de la ZFU de Hem-Roubaix en complément de la reconquête de 2 sites désaffectés.

2) **Les territoires où se créent ces nouvelles zones franches sont aussi des territoires en mutation** : bon nombre de ces quartiers sont déjà engagés, ou sur le point de l'être, dans un processus de rénovation urbaine très ambitieux (*programme national de rénovation urbaine*).

Dans ces quartiers, **la ZFU permettra d'accompagner le processus de rénovation urbaine**. C'est le cas à :

- *Avignon*, où la ZFU, servie par une bonne desserte en transports, permettra de valoriser pleinement les deux projets de rénovation urbaine en cours sur les quartiers de Monclar et Guillaume Apollinaire. La même logique prévaut aussi pour le *quartier de l'Argonne à Orléans* ;
- *Hérouville-Saint-Clair*, où la ZFU est étroitement articulée au projet de rénovation urbaine engagé depuis 3 ans. Elle participera ainsi à la restructuration d'ensemble des quartiers et viendra renforcer l'activité au cœur de la ville, contribuant à affirmer ainsi la position d'Hérouville-Saint-Clair comme pôle secondaire de l'agglomération caennaise ;
- *dans le Centre Ancien de Toulon*, où les enjeux de la rénovation urbaine et de la ZFU se conjuguent étroitement pour contribuer à la réhabilitation du centre ancien et à la redynamisation économique et commerciale.

Conclusion : un objectif prioritaire, la création d'emplois

Ces nouvelles ZFU portent le nombre des zones franches à **100**. **Près d'1,7 millions d'habitants, soit près du tiers de la population totale des zones urbaines sensibles, est concerné.**

Comme l'a annoncé le Président de la République à Amiens, le 14 novembre dernier, l'objectif est de créer 100 000 emplois d'ici 2011, sachant que 50 000 emplois ont déjà été créés à ce jour.

Le dispositif des ZFU est en mesure d'atteindre ces objectifs dans la mesure où :

- **il est conforté par une politique en faveur de la création d'activités** dans ces quartiers, au moyen d'outils comme le *Fonds de cohésion sociale* ou encore l'EPARECA qui participe à la revitalisation commerciale des quartiers sensibles (1,6 M€ supplémentaires cette année pour **multiplier par trois le nombre de réhabilitations commerciales par an**) ;
- **il prend place dans une politique nationale en faveur de l'emploi** qui offre des déclinaisons particulières dans les quartiers les plus en difficulté : près de 180 000 jeunes de ces quartiers ont ainsi été reçus par l'ANPE et le service public de l'emploi.

Dans les territoires en zone franche, il convient d'aller plus loin et de mettre en place un véritable programme de développement de l'emploi.

Ce programme devra être une des priorités des futurs *contrats urbains de cohésion sociale*.

Il devra soutenir la création d'emplois, notamment :

- en détectant au sein des entreprises des potentialités d'emplois (la moitié des entreprises créées en ZFU n'ont en effet pas de salariés). Des expériences de ce type sont menées dans certaines ZFU avec le concours des chambres de commerces ;
- en rapprochant l'offre et la demande d'emploi : bourses d'emploi, effort de qualification (mise en œuvre de parcours de formations adaptés avec le concours des régions),
- en renforçant l'accompagnement des demandeurs d'emplois sur le modèle des actions menées par le Club d'entreprises FACE à Lille.

II. Les ZFU, c'est quoi ?

Il s'agit d'un dispositif dérogatoire aux règles européennes de la concurrence, qui doit faire l'objet d'un accord préalable de la Commission européenne pour toute décision le concernant (régime d'aide, sites concernés, durée).

Les conditions du dispositif d'exonération :

- ➔ Un quartier de + de 10 000 habitants, 8 500 habitants pour les nouvelles ZFU.
- ➔ La sélection au cas par cas en fonction de plusieurs critères:
 - taux de chômage,
 - proportion de jeunes de moins de 25 ans,
 - proportion de personnes sorties du système scolaire sans diplôme,
 - potentiel fiscal de la commune.
- ➔ Exonérations fiscales et sociales pour :
 - les petites entreprises de moins de 50 salariés,
 - exonération totale des cotisations patronales de sécurité sociale jusque 1,5 fois le SMIC,
 - exonération des cotisations sociales personnelles et maladie pour les artisans, commerçants et les chefs d'entreprises ayant la qualité de travailleur indépendant dans la limite d'un plafond annuel de 21 872 euros,
 - exonération de taxe professionnelle,
 - exonération de la taxe sur les propriétés bâties pendant 5 ans,
 - exonération d'impôt sur les sociétés ou d'impôt sur le revenu (bénéfice industriel et commerciaux) dans la limite d'un plafond de bénéfice de 61 000 euros.
- ➔ 1/3 des embauches réservées aux habitants des quartiers ZUS.
- ➔ **Un programme d'action et d'accompagnement** conduit, parallèlement, par les collectivités locales et l'Etat, avec leurs partenaires (dans les domaines concernant la vie des entreprises et des habitants des quartiers : immobilier d'activité, transport collectif, équipements et services publics, développement du commerce et des services, aide et soutien à la création d'entreprises, formation professionnelle et accès l'emploi).
- ➔ **Le dispositif s'applique désormais à 100 quartiers :**
 - **85 ZFU à ce jour** : 44 créées le 1^{er} janvier 1997, 41 nouvelles le 1^{er} janvier 2004
 - **15 nouvelles ZFU créées pour cinq ans à compter du 01 août 2006** par la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances.

Au total, les 100 ZFU rassembleront près d'1,7 million d'habitants, soit moins du tiers de la population totale des 751 quartiers concernés, appelés « zones urbaines sensibles » (4,7 millions).

L'objectif est de créer globalement 100 000 emplois d'ici 2 011. 50 000 ont été créés à ce jour.

III. Contexte et enjeux

✘ REVITALISATION DE TERRITOIRES EN GRANDE DIFFICULTE :

Le dispositif des ZFU s'inscrit dans une politique de revitalisation de l'activité et de l'environnement des quartiers d'habitat social en y initiant des changements économiques et sociaux durables via:

- leur diversification : introduction d'une mixité de fonctions résidentielle / activité économique, souvent consécutive à la démolition de grands ensembles,
- l'amélioration de la qualité de vie quotidienne de leurs habitants : développement des équipements et des services publics, amélioration de la desserte et des moyens de transport,
- l'amélioration de l'habitat.

✘ FORTE MOBILISATION DES POUVOIRS PUBLICS ET ACTEURS LOCAUX :

Dans les quartiers classés en ZFU, le dispositif d'exonérations fiscales et sociales est assorti de programmes nationaux et territoriaux d'accompagnement pour améliorer l'accueil des entreprises et renforcer l'accès à l'emploi et à la formation des habitants. De nombreux partenaires locaux unissent leurs efforts en ce sens: collectivités locales, services décentralisés de l'Etat, réseaux d'aide à la création d'entreprise, intervenants du champ social, bailleurs sociaux...

✘ LE SOUTIEN A LA CREATION D'ACTIVITES DANS LES QUARTIERS EN DIFFICULTE :

Les ZFU prennent place dans une politique de soutien à la création d'activités qui se caractérise notamment par :

➔ **La redynamisation du commerce** : Les moyens de l'**EPARECA** sont renforcés (1,6 M€ supplémentaires cette année) pour passer de 10 réhabilitations commerciales à 30 par an et pour accélérer la réalisation des opérations.

➔ **Le soutien au développement du microcrédit** : le **fonds de cohésion sociale**, doté de 73 M€ sur la durée du plan de cohésion sociale, a pour mission de garantir des prêts à des chômeurs désirant créer leur activité, à des structures collectives d'insertion par l'économie, ainsi que des prêts sociaux pour les personnes faisant l'objet d'exclusion financière.

✘ LES ZFU : UN DES PILIERS DE L'ACTION EN FAVEUR DES QUARTIERS :

Les ZFU s'insèrent dans un cadre global d'action et en constituent l'un des piliers, avec la rénovation urbaine, les mesures en faveur de l'emploi, et d'accompagnement social :

- Rénovation urbaine :

La conjugaison du dispositif incitatif des ZFU et de l'effort de rénovation urbaine constitue un facteur de succès de la réintégration progressive de ces quartiers dans leur agglomération. Le programme national de rénovation urbaine, initié par la loi du 1^{er} août 2003 pour la période 2004-2008, a été étendu jusqu'en 2011 par la loi de programmation pour la cohésion sociale. **La loi Engagement national pour le logement proroge le Programme jusqu'en 2013 et porte l'engagement financier de la part de l'Etat à 5 milliards d'euros, ce qui permettra, au-delà des 189 quartiers prioritaires, de traiter 342 quartiers supplémentaires.**

A ce jour, 218 projets portant sur 383 quartiers où vivent 2,4 millions de personnes ont été validés par l'Agence nationale de rénovation urbaine, ce qui représente plus de 25 milliards de travaux, dont 7,8 milliards pris en charge par l'Agence.

- Mesures d'aide à l'emploi ainsi que d'accompagnement social ciblant les habitants des ZUS :

Au delà du recrutement en ZFU, des actions d'envergure sont parallèlement été initiées pour faciliter le retour à l'emploi des habitants des ZUS et notamment des jeunes.

→ L'ANPE et les Missions Locales se sont ainsi engagées à partir de décembre 2005 à recevoir tous les jeunes sans emploi ou qui ne seraient pas en formation, des 750 zones urbaines sensibles dans les trois mois. Une solution spécifique a été proposée à chaque jeune qui en ferait la demande, qu'il s'agisse d'une formation, d'un stage d'un contrat.

▪ **128 000 jeunes des ZUS ont été reçus par les Missions locales**, dont 46 000 ont pu être orientés vers un emploi ou une formation et 25 000 sont entrés dans le dispositif d'accompagnement vers l'emploi durable, le CIVIS, entre le 1^{er} décembre 2005 et le 30 juin 2006.

▪ **50 182 jeunes ont été reçus par l'ANPE** en entretien individuel, entre le 1^{er} décembre 2005 et le 30 juin 2006, 33 926 ne sont plus inscrits à l'ANPE.

→ Parallèlement, le CJE (contrat jeune en entreprise) a été ouvert à tous les jeunes des ZUS avec une prime majorée, quel que soit leur niveau de diplôme afin, là encore, de faciliter le retour à l'emploi des diplômés.

→ L'emploi public est également mobilisé puisqu'une partie des recrutements réalisés à travers le PACTE (nouveau parcours d'accès par la voie de l'alternance à la fonction publique), sera en priorité réservée aux jeunes résidents des ZUS.

→. Depuis septembre 2006, dans chaque zone urbaine sensible, sont mis en place des **Groupes de solidarité emploi**. Ils rassemblent les différents acteurs concernés et disposent de tous les instruments de la politique de l'emploi pour répondre aux situations spécifiques rencontrées par certains demandeurs d'emploi :

- les peu qualifiés, qui ont besoin d'une qualification professionnelle
- les chômeurs victimes de discrimination
- les jeunes qui n'ont jamais bénéficié d'une orientation professionnelle.

Les actions d'accompagnement social (gardes d'enfants, soutien linguistiques et de formation, aides à la mobilité,..) conduites parallèlement dans le cadre de la politique de la ville contribuent fortement à cette action d'ensemble.

IV. Les 14 nouvelles ZFU en France métropolitaine

➤A. Rappel des avancées de la loi sur l'égalité des chances :

➔ **La loi sur l'égalité des chances votée en mars dernier prévoyait la création de 15 nouvelles zones franches urbaines** en complément des 85 existantes.

➔ **Ajustement du périmètre de certaines zones franches existantes :**

Dix années après leur ouverture, certaines ZFU ont une offre foncière saturée : elles ne peuvent donc plus accueillir de nouvelles activités. La loi prévoit donc l'extension géographique de 32 d'entre elles. Ces extensions entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2007.

➔ **Prorogation des zones franches urbaines (ZFU) existantes jusque fin 2011 :**

Le régime d'exonération, qui devait s'éteindre en 2007, est prorogé de 5 ans.

➤B. Critères de choix des quartiers :

Les critères de choix des nouvelles ZFU sont fixés par la loi. Les ZFU sont des « quartiers particulièrement défavorisés au regard des critères pris en compte pour la détermination des zones de redynamisation urbaine ».

✂ **Ces quartiers sont particulièrement défavorisés** au regard des critères objectifs qui ont prévalu à la sélection des ZFU de la 1^{ère} génération (1997) et de la 2^{ème} génération (2004). En effet la loi pour l'égalité des chances précise dans ce même article que les critères de sélection et les conditions de délimitation de ces nouvelles zones franches urbaines créées à compter du 1^{er} août 2006 sont identiques à ceux des générations précédentes (à l'exception du critère de population qui est passé de 10 000 à 8500).

Ces critères sont :

Le nombre d'habitants du quartier, le taux de chômage, la proportion de jeunes de moins de 25 ans, la proportion de résidents sortis du système scolaire sans diplôme et potentiel fiscal par habitant. Ils sont actualisés pour tenir compte des données du recensement. Le critère du taux de chômage a, en outre, été plus particulièrement pris en compte.

Ainsi, on trouve dans cette liste, parmi les quartiers très défavorisés retenus plusieurs sites de province comme « l'Argonne » à Orléans, « Quartiers est » à Sens, « Hérouville est » à Hérouville Saint Clair, « centre ville » à Toulon, « Croix des Oiseaux » à Avignon, « Longchamp ... » à Hem, « Faubourg du Château » à Denain caractérisés par des taux de chômage égal ou supérieur à 25% (jusqu'à 40% pour certains quartiers).

✘ Les quartiers de collectivités locales ayant déjà une ZFU n'ont pas été retenus pour des raisons d'équité.

✘ Les quartiers de collectivités qui n'ont pas de ZFU mais sont particulièrement avantagées quant à un indicateur de rapport des charges et ressources de leur collectivité locale d'appartenance n'ont, de même, pas été pris en compte. A l'inverse, un quartier particulièrement défavorisé dans une collectivité très pauvre comme « Cité » à Behren les Forbach dans la commune la plus pauvre est intégré à la liste.

✘ **En plus des onze sites répartis sur le territoire national, trois quartiers d'Ile de France** ont pu être retenus comme « Le grand ensemble » à Choisy le Roi-Orly (site à potentiel retenu par le CIADT comme opération d'intérêt national Seine Amont) et plusieurs sites de Seine Saint Denis comme « Les Fauvettes » à Neuilly sur Marne ou « les Courtillères » sur Pantin, Aubervilliers, Drancy, Bobigny.

➤C. Des élargissements de périmètres pour optimiser l'impact des ZFU :

Des élargissements ont été retenus sur le pourtour des quartiers sélectionnées afin d'accroître les disponibilités foncières et immobilières. Situées dans la continuité du quartier, susceptibles de s'insérer harmonieusement dans son tissu économique et social, ces extensions présentent toutes les caractéristiques requises pour permettre une implantation à la fois rapide et maîtrisable d'activités économiques en lien étroit avec le quartier.

➤D. Créer des emplois au profit des habitants des quartiers :

L'objectif en termes de nombre d'emplois supplémentaires pour ces 15 nouvelles ZFU est de **15 000 emplois nouveaux**, auxquels il faut ajouter l'auto-emploi des demandeurs d'emplois des quartiers qui créent leur entreprise en ZFU (environ 500 emplois).

Afin de donner son plein effet à la revitalisation de l'emploi dans les quartiers des agglomérations concernées comme dans leurs élargissements pris en compte, il est souhaité que les collectivités et les préfets puissent inscrire leurs engagements en termes d'objectifs et de moyens dans les contrats urbains de cohésion sociale avec le concours d'un programme d'action d'application sur les crédits spécifiques de la politique de la ville.

ZFU 2006 Métropole

Communes	ZUS	population 1999	taux de moins 25ans	taux de chômage	taux de non diplômés	PF/hab
Behren-les-Forbach.	La Cité.	8 841	39,06	24,25	61,77	791
Denain, Douchy-les-Mines, Louches Escaudain	Faubourg du Château, La Liberté, Nouveau Monde.	10 755	42,03	40,78	34,98	1 252
Hem	Longchamps, Trois Baudets, Trois Fermes, Lionderie, Hauts Champs*.	12 287	42,65	35,88	38,29	1 963
Douai, Auby, Flers-en-Escrebieux, Roost-Warendin, Waziers, Lallaing, Montigny, Pecquencourt, Sin le Noble	Les Asturies, Dorignies, Pont de la Deule, Belleforière, La Clochette, Le Bivouac, Notre Dame, Résidence Lambrecht, Cité du Moucheron, Cité de Montigny, Cité des Agneaux, Cité Barrois, Cité des Patures	15 750	33,78	35,30	45,52	3 026
Avignon.	Croix des Oiseaux, Saint Chamand, Monclar.	12 217	41,93	35,08	41,34	3 639
Toulon.	Centre Ancien.	9 783	32,42	43,84	38,29	2 656
Orléans.	Argonne.	8 629	44,17	30,39	40,77	3 753
Sens.	Quartiers Est : Les Champs d'Aloup, Les Champs Plaisants, Les Arènes, Les Chaillots.	9 390	39,85	26,35	36,58	3 435
Hérouville-Saint-Clair.	Hérouville Est : Le Val, Les Belles Portes, Le Grand Parc	8 566	44,03	29,53	26,97	3 169
Aubervilliers, Bobigny, Drancy, Pantin.	Etoile, Grémillon, Pont de Pierre, Les Courtilières.	11 745	40,51	23,62	34,15	4 664
Choisy-le-Roi, Orly.	Le Grand Ensemble*	14 413	38,23	24,72	39,20	6 814
Lyon 9e.	La Duchère.	12 422	38,16	21,49	31,50	4 691
Neuilly-sur-Marne.	Les Fauvettes.	11 742	38,33	15,76	25,00	3 202
Montbéliard.	Petite Hollande.	10 711	37,32	18,96	31,29	6 126

V. Bilan des zones franches urbaines au 31/12/2005

➤A. Créations d'établissements en ZFU :

Le dynamisme du dispositif se reflète dans l'évolution comparée des créations d'entreprises.

En effet, l'essor des ZFU, consécutif de l'attrait du dispositif pour les entreprises, est particulièrement spectaculaire : **au cours de la période 1999-2005, le parc d'établissements y a progressé à un rythme 5 fois supérieur** à celui des dynamiques économiques d'agglomération.

Evolution du nombre d'établissements en ZUS et en ZFU de 1^{ère} génération

	Nombre d'établissements au 01/01/1999	Nombre d'établissements au 01/01/2004	Nombre d'établissements au 01/01/2005	Evolution 2005/1999	Taux d'évolution 1999-2004 (en %)	Taux d'évolution 1999-2005 (en %)
Unités urbaines avec ZUS	1 575 810	1 728 400	1 761 824	186 014	10	12
ZFU de 1 ^{ère} génération	17 000	25 000	25 700	8 700	47	51

Champ : établissements du champ ICS

Note : Pour les années 1999 et 2004, sont prises en compte 306 ZUS et 331 ZRU parmi les, respectivement, 321 ZUS et 350 ZRU hors ZFU de 1^{ère} génération. Pour l'année 2005, sont prises en compte 318 ZUS et 300 ZRU hors ZFU de première et de seconde génération

Source : Répertoire Sirène Insee

Dans les ZFU de deuxième génération, leur augmentation a été de plus de 9 % sur la période 2004-2005, soit plus de trois fois la hausse constatée dans les ZFU de première génération et presque cinq fois celle relevée dans les unités urbaines avec ZUS sur la même période.

Nombre d'établissements implantés dans les ZFU de France métropolitaine

	1 ^{er} janvier 1999	1 ^{er} janvier 2002	1 ^{er} janvier 2003	1 ^{er} janvier 2004	1 ^{er} janvier 2005	Taux d'évolution 2004-2005 (en %)
Unités urbaines avec ZUS	1 575 810			1 728 400	1 761 824	1,9
ZFU de 1 ^{ère} génération	17000	24500	23500	25000	25700	2,8
ZFU de 2 ^{ème} génération				12000	13100	9,2
Ensemble des ZFU	17000	24500	23500	37000	38 800	4,8

Source : répertoire Sirène, Insee.

Les nombres d'installations d'établissements enregistrées sur une année ont, eux aussi, augmenté, passant de 3400 établissements nouveaux en 2002 à 5700 en 2005 dans les ZFU de première génération et de 3000, en 2004, à 3500, en 2005, dans les ZFU de seconde génération. Les créations pures représentent près des 2/3 des installations.

Nombre annuel d'installations dans les ZFU de France métropolitaine

		2002	2003	2004	2005
ZFU de 1 ^{ère} génération	Nombre d'installations	3400	4800	5300	5700
	Part des créations pures dans l'ensemble des installations	61 %	64 %	64 %	64,5 %
ZFU de 2 ^{ème} génération	Nombre d'installations			3000	3500
	Part des créations pures dans l'ensemble des installations			65 %	63 %
Ensemble des ZFU	Nombre d'installations	3400	4800	8300	9200
	Part des créations pures dans l'ensemble des installations	61 %	64 %	65 %	64 %

Définition : Installations= créations pures, réactivations, reprises, transferts.

Source : répertoire Sirène, Insee.

En 2005, les installations en ZFU de première génération et de 2^{ème} génération représentent, respectivement, près de 3 % et 2 % des installations d'établissements dans leurs unités urbaines. Mais, relativement au nombre d'établissements implantés en ZFU, les installations n'ont cessé d'augmenter depuis 2002, passant de 15 % à près de 20 % en 2005 dans les ZFU de première génération et de 25 % à 27 % entre 2004 et 2005 dans les ZFU de seconde génération. La comparaison avec la stabilité des taux d'installations dans les unités urbaines correspondantes attestent du fort dynamisme du tissu économique dans les quartiers en ZFU.

➤ B. Effectifs salariés en ZFU :

Ces évolutions s'expriment également dans les créations d'emplois. Fin 2005, environ 13 900 établissements bénéficient d'une exonération de cotisations sociales patronales de fait de leur implantation dans l'une des 85 zones franches urbaines. Ils sont 9 500 à 10 000 dans les 44 ZFU de 1^{ère} génération et environ 4 000 dans les 41 ZFU de 2^{ème} génération. Cette exonération de charges sociales concerne 67 700 salariés pour l'ensemble des ZFU. La mise en place des ZFU de 2^{ème} génération vient prendre le relais des ZFU de première génération. Les effectifs salariés totaux dans les ZFU augmentent de plus de 5 000 en 2005, l'essentiel de cette hausse étant, comme en 2004, constaté dans les ZFU de seconde génération.

➤ C. Evolution du nombre de demandeurs d'emploi dans les quartiers en ZFU de première génération :

✂ **Une baisse accélérée du chômage dans les territoires en ZFU**

Depuis leur mise en place en 1997, les ZFU de première génération ont démontré leur efficacité en termes de création d'emplois au profit des habitants des zones urbaines sensibles.

Entre 1999 et 2004 :

La baisse du nombre de demandeurs d'emploi a été accélérée de 25 % sur ces territoires par rapport aux autres ZUS de l'agglomération qui ne bénéficiaient pas du dispositif ZFU.

La diminution du chômage y a été significative : 55 000 personnes sont demandeurs d'emploi dans ces quartiers en 2004, alors qu'ils étaient près de 70 000 en 1999.

A un niveau plus fin, il ressort :

- qu'en dépassant en moyenne 20 %, la réduction du nombre de demandeurs d'emploi est significative dans toutes les ZFU,
- qu'elle est très forte dans près de deux tiers des cas,
- que ce résultat est supérieur dans près de 90 % des cas à ce qu'il est dans les agglomérations de référence (réduction de 21,5 % en moyenne contre 10,7 % dans les agglomérations).

Ce développement de l'emploi et cette réduction du chômage concerne au premier chef les résidents des quartiers avec une application favorable de la clause locale d'embauche : les entreprises sont allées au-delà de leurs obligations légales en embauchant, en 2001, 27 % des résidents des quartiers concernés (le quota était alors de 20 %).

Depuis 2003, la clause d'embauche a été relevée à 33 %, ce qui correspond effectivement au bilan de la part des nouveaux emplois en ZFU dont sont bénéficiaires les habitants des quartiers. **Les ZFU constituent de fait un outil efficace de la lutte contre les discriminations à l'embauche liées à l'adresse, en organisant une priorité territoriale à l'emploi.**

✂ **Un taux de chômage qui reste encore deux fois plus élevé que sur le reste du territoire :**

- Le taux de chômage atteint en 2003 près de 20 %, soit près de 3 points de plus que dans les autres ZUS, mais plus du double du taux observé à l'échelle de la métropole. **Ce taux s'est donc rapproché de la moyenne des ZUS.**
- Le chômage de longue durée touche près d'un chômeur sur trois.
- Le faible niveau de formation de ces populations (40 % ont un niveau d'étude équivalent ou inférieur au certificat d'étude, contre 22 % dans le reste de l'agglomération) rend leur retour à l'activité difficile.

La prorogation jusque fin 2011 avec renforcement et extension des ZFU de première génération permettra à la fois **d'amplifier les créations d'emploi** et de **mener des actions de formation et de qualification** auprès des résidents.

➤D. Coût des ZFU :

333 M€ sont prévus en 2007 au titre des exonérations sociales et 180 M€ au titre des exonérations fiscales, soit un coût total de 513 M€.

➤E. Chiffres clés :

- ➔ 44 ZFU de 1^e génération / 41 ZFU de 2^e génération
- ➔ 38 800 établissements implantés dans les 85 ZFU
 - 25 700 dans les 44 ZFU de 1^e génération
 - 13 100 dans les 41 ZFU de 2^e génération
- ➔ 9 800 établissements supplémentaires depuis 1999
 - 8 700 établissements nouveaux dans les 44 ZFU de 1^e génération
 - 1 100 dans les 41 ZFU de 2^e génération

Un rythme de progression de + 42% contre 10% seulement dans le reste des agglomérations concernées pour les 44 ZFU de 1^e génération.

➔ Baisse du nombre de demandeurs d'emploi deux fois supérieure en ZFU que dans les agglomérations de référence 44 ZFU de 1^e génération.

➔ 90 % des chefs d'entreprises satisfaits de leur implantation en ZFU.

➔ 1,5 million d'habitants résident dans 85 ZFU, soit 30% de la population totale des 751 quartiers classés en Zones Urbaines Sensibles en France (4,7 millions de personnes, dont 1,7 million d'actifs).

- ➔ Taux de chômage, au sens BIT, en ZUS en 2004 :
- 20,7% de la population active contre 10,3% au niveau national
 - 38% des femmes et 26% des hommes immigrés originaires de pays hors UE.
 - 40% des filles et 36% des garçons actifs de moins de 25 ans contre 22,8% des 18-25 ans au niveau national.
 - 15,3% des hommes résidant en ZUS et titulaires d'un diplôme du supérieur contre 7,4% dans le reste des agglomérations avec ZUS.

➔ Les revenus des habitants.

- revenu fiscal médian en ZFU globalement inférieur de moitié par rapport à celui de leurs agglomérations.
- Part des ménages non imposés : 57% en ZUS contre 40% au niveau national.
- En 2001, 20% des ZUS comptent plus de 40% de leur population parmi les ménages disposant de revenus fiscaux bas (revenu annuel par unité de consommation inférieur à 5469 €).

➔ Education

- Taux d'élèves défavorisés des collèges situés en ZUS : 64% contre 42,6% hors ZUS.
- Part d'élèves de nationalité étrangère dans les collèges en ZUS : 12% contre 4% hors ZUS.
- Dans les collèges ZUS, nombre d'enfants ayant un an de retard ou plus en 6^e : 41% des garçons et 32% des filles (contre 22% pour les filles en 6^e hors ZUS).

VI. 90 % des chefs d'entreprises satisfaits de leur implantation en ZFU¹

→ Appréciation positive du dispositif et de son impact sur l'évolution du quartier

88% se disent très ou assez satisfaits de leur implantation en ZFU. Plus de 60 % des chefs d'entreprises interrogés jugent l'évolution du quartier très positive ou positive en particulier sur les plans de l'aménagement urbain, du dynamisme économique et de son image ; 26,4% ne perçoivent aucune évolution.

→ Les ZFU, un fort levier de développement économique pour les entreprises

Attractivité du dispositif qui stimule la création d'entreprise

Parmi les entreprises implantées en ZFU : 45 % sont des créations pures et 32 % sont des transferts d'activité. Seules 23 % des entreprises bénéficiant du dispositif étaient déjà présentes avant la création de la ZFU. Si 70% des chefs d'entreprises n'ont envisagé aucun autre territoire d'implantation, c'est en particulier en raison des exonérations fiscales dont ils bénéficient. Ces aides restent le principal critère d'implantation (46 % des entreprises). Cependant 44 % des répondants voient d'autres avantages à une localisation dans ce type de quartier : desserte, dynamisme, proximité de leur domicile ou de leurs clients, offre immobilière proposée...

Développement - sauvegarde de l'emploi : deux logiques d'utilisation des exonérations prévalent

L'évolution du chiffre d'affaires des entreprises interrogées est en croissance dans 42,3% des cas, stable dans 32,5% et en baisse dans 18,7% des cas. Les entreprises en croissance privilégient une logique offensive d'utilisation des exonérations par l'investissement dans l'outil de production ou l'outil immobilier ; pour les TPE en création, une utilisation plus directe dans l'anticipation des embauches est privilégiée. On relève pour les entreprises en repli une logique défensive d'utilisation des exonérations, par la trésorerie (augmentation des bénéfices et des fonds propres) ou le maintien de l'activité, les exonérations venant compenser un chiffre d'affaires insuffisant.

→ Un fort impact du dispositif sur l'emploi, notamment pour les habitants des ZFU

Depuis leur implantation dans la ZFU, près de 28% des entreprises ont maintenu leurs effectifs et 43,5% d'entre elles les ont augmentés. La part des salariés résidant dans la ZFU ou en ZUS s'élève à 30,3% des effectifs totaux des entreprises, avec un taux de 37,3% pour celles de 1 à 4 salariés. 21% des chefs d'entreprise interrogés résident dans la ZFU.

→ Faible qualification des habitants et sécurité des locaux : les principales difficultés

Dans 52,4% des cas, les entreprises ont rencontré des difficultés importantes de recrutement, principalement du fait du manque de compétences (cité dans 62,1% des réponses). Ainsi, le manque de main d'œuvre qualifiée et de candidats au sein de la ZFU est mentionné respectivement dans 31,3% et 25,8% des réponses. 26,5% de celles-ci mentionnent aussi des problèmes de sécurité. 28,1% des réponses ne font mention d'aucune difficulté particulière.

Précision méthodologique: Lancée à l'initiative de la DIV, cette enquête sur le dispositif des ZFU, son impact sur les entreprises implantées dans ces territoires en France Métropolitaine et leur développement, a été réalisée en décembre 2005 à partir d'une enquête téléphonique auprès d'un échantillon de 402 chefs d'entreprises de 10 ZFU (dont 2 en région parisienne) et d'une cinquantaine d'entretiens en face à face. Enquête réalisée par les sociétés Demeter et Carniel.

ANNEXES

➤ **A- Exonérations en zones franches urbaines (ZFU)**

charges exonérées	bénéficiaires, avantages et obligations
Exonération de taxe professionnelle (TP)	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprises employant au plus 50 salariés à la date de délimitation de la ZFU ou à la date de leur création ou de leur implantation si elle est postérieure. - Etablissements créés au plus tard le 31 décembre 2011. - Dans la limite d'un plafond annuel de base nette exonérée de 343.234 € pour 2007.
Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	<ul style="list-style-type: none"> - Immeubles situés en ZFU avant le 31 décembre 2011 à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de taxe professionnelle en ZFU
Exonération d'impôt sur les bénéfices (impôt sur les sociétés, impôt sur le revenu)	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprises employant au plus 50 salariés, créées ou implantées au plus tard le 31 décembre 2011 . - Dans la limite d'un plafond de bénéfices exonérés fixé à 100.000 € par contribuable et par période de 12 mois, majorés de 5 000 € par nouveau salarié embauché à compter du 1^{er} janvier 2006 domicilié dans une ZUS ou une ZFU (employé à temps plein pendant une durée d'au moins six mois).
Exonération de cotisations sociales patronales de sécurité sociale, de cotisations au titre du fonds national d'aide au logement et de versement transport.	<p>ENTREPRISES :</p> <p>Entreprises employant au plus 50 salariés à la date de délimitation de la ZFU ou à la date de leur création ou de leur implantation avant le 31 décembre 2011 au plus tard.</p> <p>Salariés concernés présents à la date de création ou d'implantation de l'entreprise en ZFU, transférés en ZFU au plus tard le 31 décembre 2011.ou embauchés dans les cinq ans qui suivent la création ou l'implantation de l'entreprise dans la zone, Conditions : CDI ou CDD de plus de 6 mois. Dans la limite de 50 emplois exonérés et sur la fraction de rémunération inférieure à 140% du SMIC</p> <p>- Clause d'embauche locale : pour les entreprises implantées après le 1^{er} janvier 2002, obligation est faite, à partir de la 3^{ème} embauche (les deux 1^{res} embauches ouvrant droit à l'exonération), d'embaucher ou d'employer au moins un tiers de leurs salariés parmi les habitants d'une des zones urbaines sensibles de l'unité urbaines.</p> <p>ASSOCIATIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Associations qui se créent ou s'implantent au plus tard le 31 décembre 2011. - Salariés présents à la date de création ou d'implantation de l'association en ZFU ou embauchés dans les cinq ans qui suivent la création ou l'implantation de l'association dans la zone conditions : Salariés en CDI ou en CDD de plus de 6 mois, résidant dans la ZFU (ou dans une ZUS située dans la même unité urbaine que la ZFU). Dans la limite de 15 emplois exonérés et sur la fraction de rémunération inférieure à 140% du SMIC.
Exonération de cotisations sociales personnelles maladie maternité	<ul style="list-style-type: none"> - Artisans, commerçants et chefs d'entreprises ayant la qualité de travailleur indépendant, pour les activités existantes à la date de délimitation de la ZFU ou se créant ou s'implantant au plus tard au plus tard le 31 décembre 2011. . - Dans la limite d'un plafond annuel de bénéfice exonéré fixé à 25.157€ pour 2007.

Le régime d'exonérations fiscales et sociales associé à ce dispositif varie en fonction de la date d'installation en ZFU de l'entreprise bénéficiaire et de la taille de ses effectifs. A l'issue de la période d'exonération de cinq ans à taux plein, l'entreprise bénéficie d'une sortie progressive de l'ensemble des exonérations (sauf de la taxe foncière).

En matière d'impôt sur les bénéfices, les entreprises bénéficient d'une exonération pendant neuf années supplémentaires à taux dégressif (60% pendant les cinq années suivantes, 40% les 6^{ème} et 7^{ème} années, 20% les deux dernières années), et sans conditions d'effectifs. Pour les autres exonérations (hors taxe foncière), cette dégressivité s'étale sur une durée de trois à neuf ans, selon que l'entreprise emploie plus au moins de cinq salariés.

➤ **B. Cartes des 14 nouvelles Zones franches urbaines métropolitaines :**

Commune	Quartier zus-zru	Extensions	Enjeux de la ZFU
Avignon.	Croix des Oiseaux, Saint Chamand, Monclar.	<ul style="list-style-type: none"> - Nord Monclar (ZAC Champfleury) 8 ha dont 5,1 ha en propriété ville - Développement d'activités artisanales - Sud Monclar (Baigne Pied) - Propriété ville et département (5,2 ha) - Développement d'activités artisanales - Ex parcelles INRA (1 ha) - Propriété Etat (en projet acquisition CCI) - Hôtel d'entreprises et Maison de l'entrepreneur - Pourtour de la rocade (22,2 ha) - Mixité des propriétés - Consolidation et développement de la vitrine commerciale de la rocade - Rocade sud (Coupe d'Or) - Propriété ville ou SEM (6,6 ha) - Développement d'activités artisanales - Secteur Grands Cyprès - Mixité des propriétés / habitat- (8,5 ha) - Consolidation et développement du commerce - Rocade sud (Garance – Cap sud) - Propriété ville ou SEM (17,1 ha) - Développement d'activités artisanales 	<p>Au sud de la ville, cette ZFU permettra d'accompagner et de valoriser pleinement les deux projets de rénovation urbaine en cours sur les quartiers de Monclar et Guillaume Apollinaire. La bonne desserte en transports en commun et les équipements publics bien structurés donnent tous les atouts nécessaires à sa réussite. La ZFU développera notamment des activités à vocation artisanales créatrices d'emplois.</p>
Behren-les-Forbach.	La Cité.	<p>Au sud extension zone dite "technopole" (ramené d'environ 40 ha à 33 ha avec contigüeté plus réduite et "règlement" de zone pour éviter les concurrences) - Propriété de la Communauté d'agglomération - Zone d'activités (projet à préciser)</p>	<p>Dans une des communes dont le potentiel financier est l'un des plus bas de France, cette zone est élargie afin de permettre la restructuration de pôles commerciaux et l'installation d'entreprises nouvelles, complémentaires de celles installées dans la technopole au voisinage.</p>

Choisy-le-Roi, Orly.	Le Grand Ensemble	<ul style="list-style-type: none"> -Orly (1,7 ha) - Au sud est de la ZRU le triangle des vœux et le trou de l'enfer à Orly (8 ha), zone d'urbanisation future disponible; propriété de la collectivité; - Au sud le secteur Zac des saules à Orly (0,7 ha) - Prolongement de la ZAC des Cosmonautes nord à Choisy-le-Roi (4 ha)+ collège à déplacer - Les Hauts de bornes, stade à déplacer à Choisy-le-Roi (2,1 ha) Projet: activités économiques	Au sein de l'opération d'intérêt nationale de Seine amont, cette zone franche dispose d'un important potentiel foncier mobilisable en première couronne de la région île de France et mettra en œuvre des projets de développement articulés une rénovation urbaine ambitieuse. Ce nouveau territoire d'attractivité pourra ainsi trouver sa place au sein d'un environnement économiquement dynamique (MIN, Aéroport,..).
Denain, Douchy-les-Mines, Lourches, Escaudain	Faubourg du Château, La Liberté, Nouveau Monde.	<ul style="list-style-type: none"> - Espace Villard (1,6 ha) Denain - Propriété ville - Développement commerces - Les "Pierres Blanches" (15,7 ha) Denain - CAPH - BTP, jardinerie - Faubourg du Château (5 ha) Denain - ville - Pôle commerces, hôtels - Les Hauts de Maingoval (5 ha) Douchy - ville - village artisanal - Parc d'activités du Château d'eau (20 ha) Douchy - Investisseur privé - Pôle dédié à la Maison Artisans du bâtiment, bureaux d'études, commerces - Les Six Mariannes (13, 5 ha) Escaudin - CAPH - Parc d'activités, hôtels - Pôle de l'Escaut (5 ha) Escaudin - investisseur privé - Parc immobilier d'entreprises - Parc Fives Cail (7 ha) Denain - ville - Commerces, services, loisirs 	La ZFU sera un formidable outil de reconversion des friches industrielles de la sidérurgie en facilitant la réalisation de projets économiques d'ampleur sur les délaissés fonciers.

<p>Auby, Flers-en-Escrebieux, Roost-Warendin, Douai, Waziers, Sin-le-Noble, Lallaing, Montigny-en-Ostrevent, Pecquencourt</p>	<p>Les Asturies, Dorignies, Pont de la Deule, Belleforière, La Clochette, Le Bivouac, Notre Dame.</p>	<p>A /- ZAC de Chevalement au nord de la ZRU nord (11, 5 ha) propriété CAD, projet: activités artisanales, industrie légère et services; - ZAC de la Grande Paroisse à l'est de la ZRU Minière (20 ha)propriété CAD, projet: bureaux, commerces, artisanat, industrie légère; - Espace Gare à l'ouest de la ZRU minière(20 ha) propriété CAD projet: activités tertiaires, ateliers, commerces B / Extension sur Lallaing, Montigny et Pecquencourt: - Bonnel (16 ha), CAD, projet: activités artisanales, industrie légère- les Agneaux (8ha), CAD et CCCO, projet: hôtels, activités et commerces- Ancienne fosse Barrois (90 ha) CCCO pour 80 ha, projet: bâtiments tertiaires et industriels.</p>	<p>La ZFU constituera un instrument de premier plan pour traiter les friches minières et assurer un renouvellement d'activités créatrices d'emploi.</p>
<p>Drancy, Pantin, Aubervilliers, Bobigny.</p>	<p>Quartiers Etoile, Grémillon, Pont de Pierre, Les Courtillères</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Au nord ouest sur Bobigny ZAC Vache à l'Aise sur Bobigny (9 ha; propriété publique ... - Au nord sur Drancy secteur Avenir Parisien (rez de chaussée d'immeuble et parking centre commercial) - Au nord est sur Drancy friche triangle ELM Leblanc 25ha - A l'est secteur Barbusse-Aragon sur bobigny à l'est avec triangle ELM Leblanc et friche Lautard 22 ha propriété privée - Au sud sur Pantin, secteur Cartier Bresson, 16 ha, propriété dominante privée avec nombreuses disponibilités - Au sud ouest sur Aubervilliers zone d'activités Jean Jaures- Presles 7 ha à dominante privé avec diusponibilité foncière et immobilière - Au sud Ouest sur Aubervilliers Fort d'Aubervilliers 33 ha, propriété publique - A l'Ouest sur Aubervilliers Secteur Dubois Maladrerie petit centre commercial à renover et imlmeuble averc projet de RU 	<p>Ce site vient s'ajouter, à partir du quartier bien connu des courtillères, aux ZFU déjà existantes en Seine-Saint-Denis. Il comporte de nombreuses opportunités de développement : reconversion de friches, ré-aménagement de zones d'activités et rénovation commerciale.</p>

Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy	Longchamps, Trois Baudets, Trois Fermes, Lionderie, Hauts Champs.	- Friche de la Blanchisserie au sud est ZRU ; Acquisition en cours ville d'Hem - Friche Leverie Stein au nord est ZRU; A réaménager ; Propriété communauté urbaine de Lille ; ville de Hem Logicil ; Mixte Habitat/Commerces Industrie et Tertiaire	En complément du projet de rénovation urbaine, la ZFU va permettre de renforcer le réseau de commerces de proximité et faciliter l'implantation de petites entreprises créatrices d'emploi, notamment par la reconquête de 2 sites désaffectés.
Hérouville-Saint-Clair.	Hérouville Est : Le Val, Les Belles Portes, Le Grand Parc	Centre ville / citadelle (8,3 ha) : réalisation d'un programme tertiaire et renforcement du commerce en lien avec rénovation urbaine et tram. Projet structurant. - Terrains de l'ASPTT (7,1 ha) - désaffectés et acquisition par ville pour zone artisanale et commerciale ; - Renforcement de l'attractivité commerciale et friches à reconquérir dans le quartier de la Haute Folie (4,6 ha).	La ZFU est étroitement articulée au projet de rénovation urbaine engagé depuis 3 ans. Elle contribuera à la restructuration d'ensemble des quartiers et viendra renforcer l'activité au cœur de la ville, contribuant à affirmer ainsi la position d'Hérouville-Saint-Clair comme pôle secondaire de l'agglomération caennaise.
Lyon 9e.	La Duchère.	-Au sud de la Duchère, la friche « SLI » : 2,15 ha, ancien bâtiment industriel. L'objectif est d'y implanter des locaux d'activité pour le développement de services, de petites activités industrielles ou artisanales. 15 000 m ² seront ainsi mobilisés à moyen terme	Dans le contexte de la rénovation urbaine du quartier, la ZFU devrait notamment permettre une reconversion économique de l'ancien site SLI qui fait l'objet d'une convention de site.
Montbéliard.	Petite Hollande.	- ZAC des Portes du Jura (6 ha). Propriété foncière de la collectivité : développement d'activités tertiaires et diversification du pôle Numérica- ZAC des Gros Pierrons, dans le prolongement des Portes du Jura (38 ha). Propriété de la collectivité. Terrains à aménager sous forme mixte, habitat et activités (dominantes) autour du projet de grand équipement sportif et événementiel et de l'extension de la zone commerciale voisine.	Affecté par la réduction des effectifs de l'industrie automobile, la ville de Montbéliard a engagé un processus de diversification économique, notamment dans les services aux entreprises et ceux à la population, que permettra de faciliter la prise en compte du foncier disponible au titre de la ZFU.

Neuilly-sur-Marne.	Les Fauvettes.	<ul style="list-style-type: none"> - Au nord ouest ZA les Chamoux (31 ha) - Au nord Poincaré propriété ville - Au sud, Dalle Fontainebleau 0,7 ha , bailleur social - Au sud est secteur hopital Maison Blanche propriété hopitaux et ville. 	La ville affirme un projet de développement économique et d'emploi, en particulier pour redynamiser 2 zones d'activités que la ZFU rendra particulièrement attractives.
Orléans.	Argonne.	<ul style="list-style-type: none"> - A l'ouest deux petites emprises d'environ un hectare à l'ouest en maîtrise foncière ; - Au sud un ancien collège qui sera transformé en pépinière d'entreprise 	Le site en ZFU va encourager la revitalisation économique de l'Argonne et permettre la création d'un important projet de pépinière d'entreprise.
Sens.	Quartiers Est : Les Champs d'Aloup, Les Champs Plaisants, Les Arènes, Les Chaillots.	<ul style="list-style-type: none"> - au nord de la ZRU avec une extension sur la "Fosse aux Vaches" (hôtellerie, restaurations, services) - 30 ha environ - à l'est sur la ZAC Vauguilletes III (activités industrielles, artisanales, commerciales et de bureaux) - 20 ha environ 	La ZFU va permettre le développement de 2 zones d'activités, l'une de services, l'autre de commerce, d'artisanat et d'industrie.
Toulon.	Centre Ancien.	<ul style="list-style-type: none"> - Au nord est extension environ 17 ha pour englober friche GDF et terrain EDF - A l'ouest extension pour inclure un terrain du Ministère de la Défense ; - A l'est jardin kennedy-dalle des ferrailleurs: immeuble EDF 	Les enjeux de la rénovation urbaine et de la ZFU se conjuguent étroitement pour contribuer à la réhabilitation du centre ancien et à la redynamisation économique et commerciale.